

Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 14 février 2019

Présents : Denise MARTIN, Grégory MASIN, Raymonde ZINTILINI, Stéphanie GREMEN, Alain DREVET, Gilles RAFFIN

Excusés : Danielle BRUNET, Blandine JONCOUR

Absents : Michel PETIT, Véronique BLANCHARD, Sébastien ADAMO PEDRI

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Indemnité du Percepteur

1. Approbation des comptes rendus du 08 et du 13 décembre 2018

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Transfert compétence eau potable à la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019 au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal délibère, à 5 voix pour et 1 voix contre, pour le report de la prise de cette compétence par la Communauté de Communes Cœur de Savoie en 2026.

3. Subvention MFR

La Maison Familiale Rurale de Vif demande un soutien financier pour faire face à la baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage du fait des difficultés économiques des entreprises et à l'augmentation des charges (carburant, taxe...). Un élève de la commune fréquente cette MFR.

Le Conseil Municipal décide, à 5 voix pour et 1 voix contre, d'attribuer une aide exceptionnelle de 100 €.

4. Téléalerte

Téléalerte est un dispositif pour alerter, prévenir ou informer rapidement les administrés.

Devant le coût non négligeable de la solution, le Conseil Municipal, par 4 voix contre et 2 pour, décide de ne pas souscrire de contrat.

5. Indemnité percepteur

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de percepteur au taux de 75% pour 2018 et ramené à 50% pour 2019.

6. Point sur les travaux en cours

L'appartement côté nord est libre, la peinture sera reprise. L'entreprise SEB Peinture a été retenue.

Une estimation est attendue pour la reprise des traverses vosgiennes au fond du chemin du Fou, pour le raccordement du WC de la mairie au réseau assainissement et pour la sécurisation de la traversée du village (tracé au sol).

7. Point sur les commissions

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a mis en place un cadastre solaire disponible sur le site : <https://coeur-de-savoie.cadastre-solaire.fr>.

Sivu scolaire : en attente d'une première réunion.

Sibreca : résolution des problèmes de rendement en cours de résolution : changement de la chaudière demandé au fournisseur.

Le Sibrecsa est un site pilote pour l'extension du tri sélectif.

8. Questions diverses

Samedi 16 mars à 18h : concert à l'église des chorales « Les Merles » de Vizille et « Les Baladins du Val Gelon ». Voir pour l'installation d'un chauffage.